Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Affiché le 14/03/2023
ID : 035-200073500-20230310-DECI_2023_06-DE

SMICTOM
PAYS DE FOUGÈRES

Décision du Bureau

en vertu de la délibération du 7 octobre 2020
relative aux délégations de compétences

Décision n°2023-06

Afin d'assurer la continuité des services de géolocalisation des véhicules Poids Lourds du SMICTOM et d'identification de bacs pucés, le renouvellement d'abonnements auprès de la Sté SIMPLICITI est nécessaire.

Ces abonnements comprennent notamment :

- l'accès à la plateforme Web de supervision du service de collecte ;
- des solutions logicielles pour les collectes au porte-à-porte et en apport volontaire ;
- une maintenance avancée FULL service pour un « kit piéton » d'identification de bacs (PDA) ;
- la fourniture de cartes SIM associées aux équipements et leur abonnement datas ;
- une solution logicielle de modification graphique des circuits de collecte ;

Une procédure de consultation simple (cahier des charges et acte d'engagement) a été lancée pour une durée de marché de 24 mois.
La Sté SIMPLICITI a remis une offre de prix, pour un montant estimé en fonction de quantités, de 19 152 € TTC sur la durée totale du marché de 24 mois.

Les abonnements et solutions logicielles étant liés aux équipements de géolocalisation et d'identification mis en place par la Sté SIMPLICITI, il est proposé au Bureau du SMICTOM de retenir la proposition de la société SIMPLICITI et autoriser le Président à signer les pièces contractuelles.

LE BUREAU, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition de la société Simpliciti (1 allée des ingénieurs 13290 AIX-EN-PROVENCE) pour un montant de 19 152€ TTC sur la durée totale du marché de 24 mois, pour les abonnements et solutions logicielles étant liés aux équipements de géolocalisation et d'identification sur les camions bennes,

- AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant,

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023 au chapitre 011 « charges à caractère général ».

ACTE RENDU EXECUTOIRE

DEPUIS LE 10 MARS 2023
AFFICHE LE 14 MARS 2023
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

SMICTOM PAYS DE FOUGÈRES

Serge BOUDET

www.smictom-fougeres.fr
Allée Eugène Freyssinet - ZA de l'Aumaillerie
35 133 Javené
02.99.94.34.58